

Pour toute demande d'inscription à la préparation, s'adresser pour le concours docteurs INSP directement à prepa.insp@mail.com ou, pour les autres concours INSP, à l'université de Strasbourg marcsimon@unistra.fr, directeur de la classe préparatoire de sciences-po aux concours de la haute fonction publique.

Conditions d'accès: 1- Être de nationalité française ou posséder la nationalité d'un des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen → loi n°2005-843 du 26/7/2005. 2- Justifier, à la date de clôture des inscriptions au concours (habituellement en avril-mai), du diplôme de doctorat défini à l'article L. 612-7 du code de l'éducation ou d'une qualification reconnue comme équivalente à ce diplôme dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

Le nombre de places étant limité, les demandes d'inscription à la préparation seront traitées par ordre de réception.